



RAPPORT

d'exécution budgétaire
pour les deux premiers
trimestres de l'exercice
2025-2026

Publication

Octobre 2026

TABLES DES MATIÈRES

TABLES DES MATIÈRES	2
SIGLES ET ABBRÉVIATIONS	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	4
Cadre juridique.....	4
Objectifs du rapport et méthodologie.....	4
I. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET	6
1.1. Sur le plan international	6
1.2. Sur le plan national	7
II. DES RESSOURCES DOMESTIQUES.....	9
2.1. Ressources domestiques	9
2.2. Dons et financements internes et externes.....	10
Des dons	10
Des financements.....	11
2.3. Réalisation des ressources	11
III. EXÉCUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES	13
3.1. Dépenses courantes	13
3.2. Dépenses de capital	14
IV. PRINCIPAUX CONSTATS DE LA COUR	16
4.1. Par rapport à la conformité du rapport soumis par le MEF	16
4.2. Par rapport aux ressources.....	17
4.3. Par rapport aux dépenses	20
4.4. Par rapport au solde budgétaire.....	23
PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	23



SIGLES ET ABBRÉVIATIONS

AGD	Administration Générale des Douanes
BRH	Banque de la République d'Haïti
CNSA	Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire
CNMP	Commission Nationale des Marchés Publics
CSCCA	Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif
DGI	Direction Générale des Impôts
FED	Federal Reserve
FMI	Fonds monétaire international
ICAE	Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique
IHSI	Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique
LEELF	Loi sur le processus d'Élaboration et d'Exécution des Lois de Finances
MEF	Ministère de l'Économie et des Finances
PIP	Programme d'Investissement Public
TEREDA	Tableau d'Exécution des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées



INTRODUCTION GÉNÉRALE

1. Le présent rapport, élaboré à partir du « Rapport d'Exécution du Budget 2025-2026 » présenté par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), analyse l'exécution budgétaire de l'exercice fiscal 2025-2026 au 31 mars 2026. Sa préparation par la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA) est conforme aux exigences constitutionnelles et légales.

La section suivante présente les principaux textes de loi encadrant son élaboration.

Cadre juridique

2. Les responsabilités de la Cour dans le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances sont définies par un ensemble de dispositions légales dont les principales sont les suivantes :
- La Loi Constitutionnelle de 2011 portant amendement de la Constitution de la République d'Haïti du 29 mars 1987, en vertu de laquelle la CSCCA exerce des compétences en matière de contrôle des finances publiques et d'évaluation de l'efficacité des dépenses publiques.
 - La Loi du 04 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF). Dans ses articles allant de 86 à 96, cette loi prévoit la préparation par le MEF de rapports trimestriels sur les comptes généraux et l'état d'exécution des lois de finances qui, accompagnés de ceux de la CSCCA, doivent être soumis au Parlement dans les quinze (15) jours suivants la fin de chaque trimestre.
 - Le Décret du 23 novembre 2005 portant organisation et fonctionnement de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif.



- L'Arrêté du 17 septembre 1985 fixant les modalités d'application du Décret du 4 octobre 1984 sur les Investissements publics.
- L'Arrêté du 14 avril 2025 fixant les seuils de passation de marchés publics et les seuils d'intervention de la Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) suivant la nature des marchés.
- L'Arrêté du 16 février 2005 portant règlement général de la Comptabilité publique.
- La loi du 10 juin 2009 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et aux conventions de concession d'ouvrage de service public.

Objectifs du rapport et méthodologie

3. À travers ce rapport, la Cour poursuit l'objectif principal qui consiste à analyser l'exécution du budget de l'État pour l'exercice fiscal 2025-2026. De manière spécifique, il s'agit pour la Cour de / d':
 - Apprécier l'exécution du budget 2025-2026 au 31 mars 2026.
 - Apprécier l'évolution des ressources budgétaires par rapport aux objectifs établis en début de l'exercice.
 - Suivre l'exécution des dépenses publiques à la lumière des dépenses programmées dans le budget.
 - Apprécier la conformité du rapport du MEF sur l'exécution budgétaire par rapport aux lois de la République.
 - Formuler des recommandations visant l'amélioration des opérations budgétaires.
4. La Cour, pour la préparation de ce rapport, a adopté une approche à la fois descriptive et analytique. Dans un premier temps, les ressources budgétaires – prévisions et réalisations – sont présentées et



analysées en fonction des différents voies et moyens prévus dans le budget 2025-2026. Ensuite, la CSCCA rappelle les prévisions de dépenses et apprécie leur exécution selon leur nature (dépenses courantes et dépenses de capital).

5. Une partie du rapport présente les principaux constats de la Cour découlant du contenu du rapport transmis par le MEF ainsi que des analyses réalisées sur la mobilisation des ressources et l'exécution des dépenses publiques.
6. Les constats portent principalement sur la conformité du rapport soumis par le MEF aux dispositions légales applicables ainsi que sur les principaux résultats de l'exécution budgétaire.
7. Les données utilisées sont principalement tirées du rapport d'exécution budgétaire transmis à la CSCCA par le MEF, ainsi que du Tableau d'Exécution des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées (TEREDA) qui y est annexé.

I. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DU BUDGET

1.1. Sur le plan international

8. Selon les *Perspectives de l'économie mondiale* publiées par le Fonds monétaire international (FMI) en avril 2026, la croissance mondiale devrait s'établir à 3,1 % en 2026 et à 3,2 % en 2027, après environ 3,4 % en 2024-2025. La prévision pour 2026 a ainsi été abaissée de 0,2 point de pourcentage par rapport à celle de janvier 2026. Cette révision intervient dans un contexte marqué par le déclenchement, le 28 février 2026, de la guerre au Moyen-Orient, qui a brusquement assombri les perspectives économiques mondiales.
9. Le principal canal de transmission de ce conflit à l'économie mondiale est le choc sur les marchés de l'énergie. La fermeture du détroit



d'Ormuz et les dommages causés aux infrastructures de production dans une région centrale pour l'approvisionnement mondial en hydrocarbures ont entraîné d'importantes perturbations. Le FMI souligne que le renchérissement de l'énergie accroît les coûts de production et de transport, perturbe les chaînes d'approvisionnement, alimente l'inflation et réduit le pouvoir d'achat. Les pays importateurs d'énergie, notamment les économies en développement à faible revenu disposant de réserves limitées, figurent parmi les plus vulnérables à ce choc.

10. Sur le plan des prix, le conflit a également interrompu le processus de désinflation mondiale. Le FMI, dans ses projections, prévoit une remontée de l'inflation globale de 4,1 % en 2025 à 4,4 % en 2026, avant un ralentissement à 3,7 % en 2027. Les risques entourant ces projections demeurent toutefois fortement orientés à la baisse : dans un scénario défavorable caractérisé par une hausse plus forte et plus durable des prix de l'énergie, la croissance mondiale pourrait être ramenée à 2,5 % en 2026, tandis que l'inflation atteindrait 5,4 %.
11. En Amérique latine et dans les Caraïbes, la croissance devrait demeurer relativement faible, à 2,3 % en 2026, avant de progresser à 2,7 % en 2027. Le FMI souligne toutefois que les effets du conflit sont très variables d'un pays à l'autre et que les petites économies sont davantage exposées à ses répercussions. Cette vulnérabilité revêt une importance particulière pour les économies fortement dépendantes des importations d'énergie et disposant de marges limitées pour absorber les chocs externes.

1.2. Sur le plan national

12. Au cours des six premiers mois de l'exercice fiscal 2025-2026, l'activité économique en Haïti est demeurée orientée à la baisse. Selon l'Institut



Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI), l'Indicateur Conjoncturel d'Activité Économique (ICAE) a reculé de 1,1 % au premier trimestre, puis de 0,6 % au deuxième trimestre, en glissement annuel. Sur l'ensemble de la période allant d'octobre 2025 à mars 2026, la contraction cumulée de l'activité s'établit ainsi à 0,8 %, traduisant une poursuite du recul de l'économie, bien qu'à un rythme moins prononcé au deuxième trimestre.

13. Cette évolution résulte principalement des difficultés persistantes des secteurs primaire et secondaire. Sur le premier semestre, le secteur primaire s'est contracté de 3,7 %, sous l'effet notamment du recul de l'agriculture et des activités extractives. Le secteur secondaire a, pour sa part, diminué de 2,1 %, avec des baisses observées dans les industries manufacturières, la construction ainsi que la production et la distribution d'électricité et d'eau.
14. Au niveau des principales branches, l'agriculture et la construction ont chacune enregistré une contraction cumulée de 3,7 %, tandis que les industries manufacturières ont reculé de 1,5 % et le commerce de 1,9 %. Dans le secteur manufacturier, le repli observé au deuxième trimestre a notamment concerné les textiles et l'habillement, les produits chimiques, les ouvrages métallurgiques et les minéraux non métalliques.
15. Le secteur tertiaire a toutefois montré davantage de résilience, avec une progression cumulée de 0,1 % au cours du premier semestre. Cette évolution a été soutenue notamment par les transports et communications, en hausse cumulée de 1,9 %, les institutions financières de 3,1 % et les services non marchands de 4,3 %. Ces résultats positifs n'ont cependant pas suffi à compenser les contractions enregistrées dans les secteurs primaire et secondaire.



II. DES RESSOURCES DOMESTIQUES

16. Au 31 mars 2026, les ressources mobilisées s'élèvent à 132,33 milliards de gourdes, sur des prévisions de 345,51 milliards, soit un taux d'exécution de 38,30 %. Elles enregistrent ainsi une progression de 9,30 % en glissement annuel.

2.1. Ressources domestiques

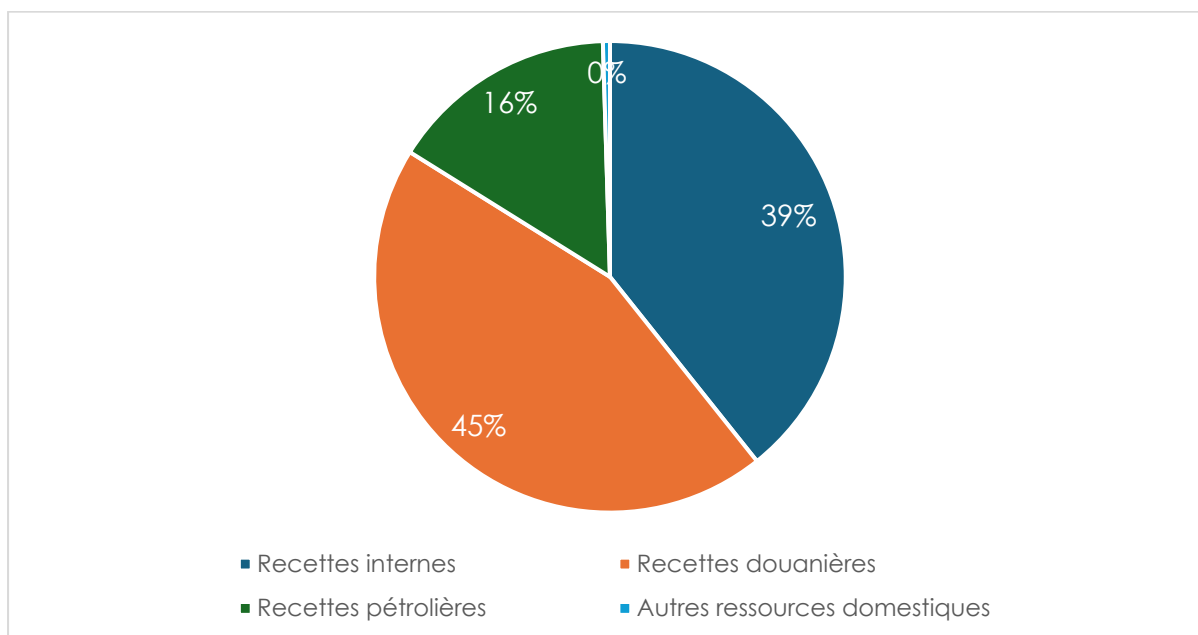
17. Les ressources domestiques, constituées de recettes courantes, ont atteint 111,00 milliards de gourdes pour des prévisions de 243,50 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 45,59 % au 31 mars 2026. Comparativement à l'exercice précédent, ces ressources enregistrent une hausse de 13,32 %.

18. Les recettes domestiques se répartissent entre quatre composantes.

Au 31 mars 2026, les recettes douanières en constituent la principale, avec 49,49 milliards de gourdes, soit 44,59 % du total. Les recettes internes suivent avec 43,61 milliards de gourdes, soit 39,29 %, tandis que les recettes pétrolières s'établissent à 17,37 milliards de gourdes, représentant 15,65 %. Les autres ressources domestiques atteignent 0,53 milliard de gourdes, soit 0,48 % du total. Les « autres ressources domestiques », en ce qui leur concerne, affichent un taux d'exécution de 18,37 %, avec une mobilisation de 0,53 milliard de gourdes, sur des prévisions fixées à 2,90 milliards de gourdes.



Figure 1 : Répartition des composantes des recettes courantes au 31 mars 2026



Source : Réalisé à partir des données du TEREDA

2.2. Dons et financements internes et externes

19. Les dons et les financements, inscrits au titre des autres voies et moyens du budget 2025-2026, présentent des niveaux d'exécution relativement faibles au 31 mars 2026. Leur mobilisation demeure par ailleurs inégale selon les différentes composantes.

Des dons

20. Les dons se répartissent en deux catégories : l'appui budgétaire et les aides-projets. Au 31 mars 2026, aucune mobilisation n'a été enregistrée au titre de l'appui budgétaire, pour des prévisions de 2,72 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution nul. Les aides-projets ont, pour leur part, atteint 8,65 milliards de gourdes, sur des prévisions de 61,73 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 14,02 %.

Des financements

21. Au 31 mars 2026, aucune exécution n'a été enregistrée au titre de l'annulation de la dette envers le FMI, pour laquelle un montant de 1,54 milliard de gourdes est prévu. Il en est de même des tirages sur emprunt auprès du FMI, dont les prévisions s'établissent à 1,45 milliard de gourdes.
22. Les opérations sur les bons du Trésor font, en revanche, ressortir un montant net de 12,67 milliards de gourdes, sur des prévisions de 29,22 milliards, soit un taux d'exécution de 43,35 %.
23. Au total, les dons mobilisés au 31 mars 2026 s'élèvent à 8,65 milliards de gourdes, tandis que les financements atteignent 12,68 milliards de gourdes. Ces deux catégories représentent respectivement 6,54 % et 9,58 % des ressources budgétaires totales mobilisées au cours de la période. Les recettes domestiques, qui s'élèvent à 111,00 milliards de gourdes, demeurent ainsi la principale source de financement du budget, avec près de 84 % des ressources mobilisées.

2.3. Réalisation des ressources

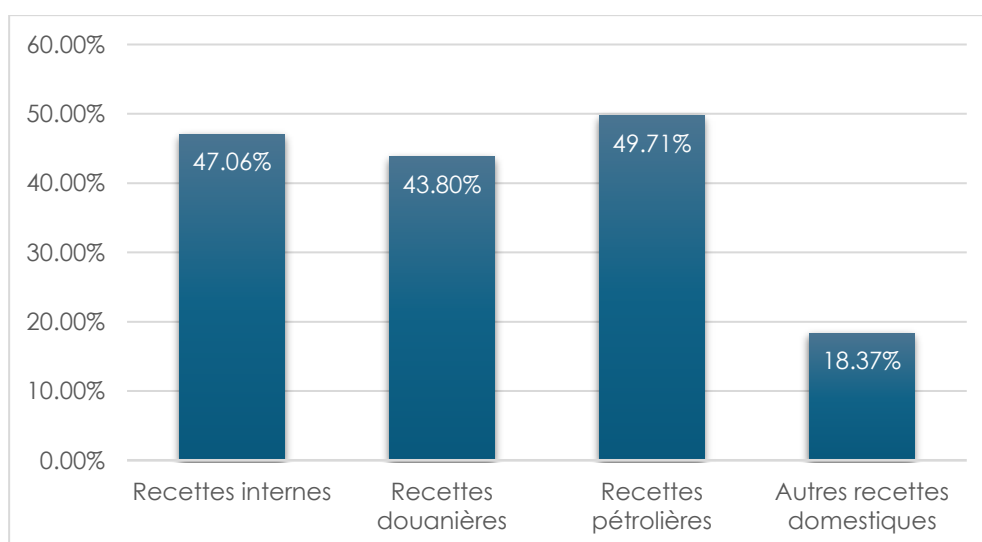
24. Au 31 mars 2026, le taux d'exécution global des ressources budgétaires s'établit à 38,30 %. Ce niveau résulte toutefois de rythmes de mobilisation différenciés entre les principales catégories de ressources. Les recettes domestiques présentent un taux d'exécution de 45,59 %, contre 13,43 % pour les dons et 33,75 % pour les financements. Ainsi, à mi-parcours de l'exercice, la mobilisation des ressources repose principalement sur les recettes domestiques.
25. Au sein des recettes domestiques, les niveaux d'exécution sont également contrastés. Les recettes pétrolières enregistrent le taux le plus élevé, à 49,71 %, suivies des recettes internes (47,06 %) et des recettes douanières (43,80 %). Ces trois composantes affichent ainsi,



au terme des six premiers mois de l'exercice, des taux d'exécution relativement proches de la moitié de leurs prévisions annuelles. À l'inverse, les autres ressources domestiques présentent un taux nettement inférieur, à 18,37 %.

26. L'analyse des taux d'exécution doit toutefois être distinguée de celle de la contribution effective de chaque composante aux recettes domestiques. Bien qu'elles présentent un taux d'exécution inférieur à celui des recettes pétrolières et des recettes internes, les recettes douanières constituent la première source de recettes domestiques, avec 44,59 % du total mobilisé. Elles sont suivies des recettes internes (39,29 %), des recettes pétrolières (15,65 %) et des autres ressources domestiques (0,48 %).
27. La structure des recettes domestiques fait ainsi ressortir une concentration importante autour des recettes douanières et internes, qui représentent ensemble près de 84 % des recettes mobilisées au 31 mars 2026. Cette configuration souligne le poids déterminant de ces deux composantes dans la mobilisation des ressources domestiques et, plus largement, dans le financement des dépenses budgétaires au cours de la période.

Figure 2 : Taux de réalisation des composantes des recettes courantes au 31 mars 2026



Source : Réalisé à partir des données du TEREDA

III. EXÉCUTION DES DÉPENSES BUDGÉTAIRES

28. Au 31 mars 2026, les dépenses budgétaires exécutées s'établissent à 120,93 milliards de gourdes, sur des prévisions de 345,51 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 35,00 %. Par rapport à la même période de l'exercice précédent, elles enregistrent une hausse de 19,20 %. Les dépenses courantes représentent la part prépondérante de l'exécution, avec 88,22 milliards de gourdes, contre 32,71 milliards de gourdes pour les dépenses de capital.

3.1. Dépenses courantes

29. Au 31 mars 2026, les dépenses courantes s'élèvent à 88,22 milliards de gourdes, sur des prévisions de 213,56 milliards de gourdes, soit un taux d'exécution de 41,31 %. Elles enregistrent une hausse de 18,51 % en glissement annuel et représentent 72,95 % des dépenses budgétaires exécutées au cours de la période, contre 27,05 % pour les dépenses de capital. La structure des dépenses exécutées demeure ainsi largement dominée par les dépenses courantes.
30. Les dépenses de personnel constituent le principal poste des dépenses courantes. Elles atteignent 52,67 milliards de gourdes, sur des prévisions de 112,08 milliards, soit un taux d'exécution de 46,99 %. Elles représentent 59,70 % des dépenses courantes exécutées et enregistrent une progression de 18,23 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.
31. Selon le MEF, la hausse des dépenses de personnel s'explique principalement par l'ajustement du soutien financier accordé au personnel civil et militaire du ministère de la Défense nationale ainsi que par l'augmentation des effectifs militaires au cours du premier trimestre.



32. Les dépenses en biens et services constituent le deuxième poste des dépenses courantes, avec une exécution de 28,40 milliards de gourdes, sur des prévisions de 68,67 milliards, soit un taux d'exécution de 41,36 %. Elles représentent 32,19 % des dépenses courantes exécutées. En glissement annuel, elles enregistrent une hausse de 30,57 %, soit la progression la plus importante parmi les principales composantes des dépenses courantes.
33. Les quotes-parts et subventions enregistrent une exécution de 6,44 milliards de gourdes, sur des prévisions de 25,32 milliards, correspondant à un taux d'exécution de 25,44 %.
34. Elles représentent 7,30 % des dépenses courantes exécutées. Contrairement aux dépenses de personnel et aux dépenses en biens et services, cette catégorie affiche un recul de 13,55 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le MEF indique que 5,42 milliards de gourdes de ces dépenses proviennent principalement des interventions publiques, notamment au titre de la cotisation de l'État au fonds de pension, de l'auto-assurance/cotisation publique et des quotes-parts et contributions aux institutions internationales.
35. Les intérêts de la dette présentent le taux d'exécution le plus faible parmi les composantes des dépenses courantes. Ils s'établissent à 0,70 milliard de gourdes, sur des prévisions de 7,50 milliards, soit un taux d'exécution de 9,40 %. Ils représentent ainsi environ 0,8 % des dépenses courantes exécutées au 31 mars 2026 et enregistrent une légère progression de 1,62 % en glissement annuel.

3.2. Dépenses de capital

36. Au 31 mars 2026, les dépenses de capital s'élèvent à 32,71 milliards de gourdes, sur des prévisions de 131,95 milliards, soit un taux d'exécution de 24,79 %. Elles représentent 27,05 % des dépenses budgétaires

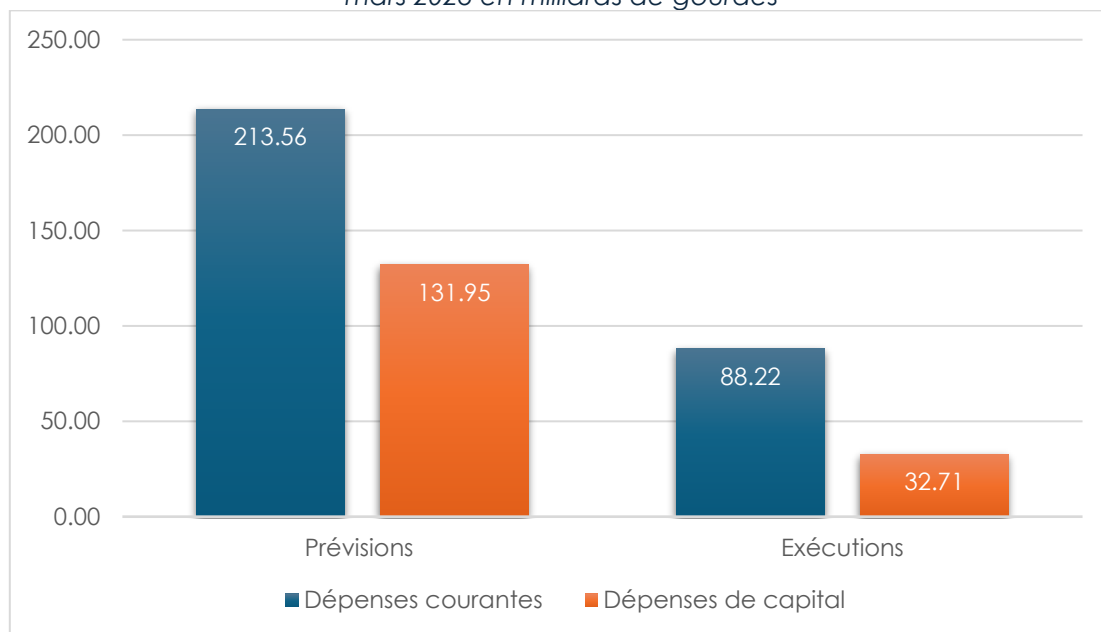


exécutées et enregistrent une progression de 21,14 % en glissement annuel. Leur taux d'exécution demeure inférieur de 16,52 points de pourcentage à celui des dépenses courantes, établi à 41,31 %. Les dépenses de capital se répartissent entre les programmes et projets, les immobilisations et l'amortissement de la dette.

37. Les dépenses de programmes et projets constituent la principale composante des dépenses de capital, avec 24,45 milliards de gourdes exécutées, soit environ 74,75 % du total. Rapporté aux prévisions de 109,90 milliards de gourdes, ce montant correspond à un taux d'exécution de 22,25 %.
38. Les dépenses de programmes et projets enregistrent par ailleurs une hausse de 18,22 % en glissement annuel. Selon le MEF, les dépenses exécutées au titre de cette composante sont financées à 64,58 % par les ressources domestiques et à 35,38 % par les dons sous forme d'aides-projets.
39. Les dépenses d'immobilisation s'établissent à 1,27 milliard de gourdes, sur des prévisions de 5,06 milliards, soit un taux d'exécution de 25,09 %. Elles représentent environ 3,88 % des dépenses de capital exécutées, ce qui en fait la composante la moins importante en valeur. Elles enregistrent néanmoins une forte progression de 149,35 % par rapport à la même période de l'exercice précédent.
40. L'amortissement de la dette atteint 6,99 milliards de gourdes, sur des prévisions de 16,99 milliards, soit un taux d'exécution de 41,14 %. Il représente environ 21,36 % des dépenses de capital exécutées et enregistre une hausse de 44,40 % en glissement annuel. Parmi les trois composantes des dépenses de capital, l'amortissement de la dette présente ainsi le taux d'exécution le plus élevé, devant les immobilisations (25,09 %) et les programmes et projets (22,25 %).



Figure 3 : Prévisions et exécution des dépenses courantes et des dépenses de capital au 31 mars 2026 en milliards de gourdes



Source : Réalisé à partir des données du TEREDA

IV. PRINCIPAUX CONSTATS DE LA COUR

4.1. Par rapport à la conformité du rapport soumis par le MEF

41. La Cour constate que le « Rapport d'exécution budgétaire 2025-2026 », arrêté au 31 mars 2026 et soumis par le Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), ne satisfait pas à l'ensemble des exigences prévues par la Loi du 4 mai 2016 remplaçant le Décret du 16 février 2005 sur le processus d'élaboration et d'exécution des lois de finances (LEELF).
42. En effet, l'article 96 de la LEELF dispose que le Ministère chargé des finances soumet au Parlement, dans les quinze (15) jours suivant la fin de chaque trimestre, un rapport portant à la fois sur les Comptes Généraux et sur l'état d'exécution de la loi de finances.

43. Dans son article 56-b, la LEELF présente les éléments constitutifs du Compte Général qui sont les suivants :
- La balance générale des comptes de l'État.
 - Le compte de résultat.
 - Le bilan et ses annexes, à défaut d'un état des actifs et des passifs financiers.
 - Un tableau de flux de trésorerie.
 - Un état de développement des recettes et des dépenses budgétaires.
 - Une évaluation des engagements hors bilan de l'État.
44. La CSCCA estime cependant que le document transmis par le MEF présente essentiellement l'état d'exécution de la loi de finances et ne comporte pas l'ensemble des états constitutifs des Comptes Généraux énumérés à l'article 56-b de la LEELF. En conséquence, la Cour constate que le rapport soumis ne satisfait que partiellement aux obligations de reddition trimestrielle prévues à l'article 96 de la LEELF.

4.2. Par rapport aux ressources

45. La CSCCA constate une mobilisation insuffisante des ressources budgétaires au regard de l'avancement de l'exercice. Au 31 mars 2026, soit à mi-parcours de l'exercice fiscal, les ressources mobilisées s'établissent à 132,33 milliards de gourdes sur des prévisions de 345,51 milliards, correspondant à un taux d'exécution de seulement 38,30 %. Il en résulte un écart de 213,18 milliards de gourdes par rapport aux prévisions annuelles. À mi-exercice, plus de 60 % des ressources inscrites au budget restent ainsi à mobiliser.



46. La Cour relève une forte concentration de la mobilisation des ressources sur les recettes domestiques. Celles-ci atteignent 111,00 milliards de gourdes et représentent 83,88 % des ressources totales mobilisées au 31 mars 2026. Cette prépondérance résulte notamment de la faible mobilisation des dons et des autres sources de financement prévues au budget. L'exécution des voies et moyens repose ainsi, à ce stade de l'exercice, très majoritairement sur la capacité de mobilisation interne de l'État.
47. Les recettes douanières et les recettes internes représentent respectivement 44,59 % et 39,29 % des ressources domestiques mobilisées, soit près de 84 % à elles seules. Autrement dit, la mobilisation des ressources propres de l'État demeure fortement tributaire des performances de l'Administration Générale des Douanes (AGD) et de la Direction Générale des Impôts (DGI), les autres catégories de recettes n'apportant qu'une contribution sensiblement plus limitée.
48. La Cour relève particulièrement la faible mobilisation des « autres ressources domestiques ». Sur des prévisions de 2,90 milliards de gourdes, les réalisations ne s'élèvent qu'à 0,53 milliard, soit un taux d'exécution de 18,37 %. Cette rubrique ne contribue qu'à hauteur de 0,48 % aux ressources domestiques mobilisées. Son niveau d'exécution traduit une contribution marginale de cette source au financement effectif du budget.
49. La CSCCA constate une sous-exécution particulièrement prononcée des dons, dont seulement 13,43 % des prévisions ont été mobilisés à mi-exercice. Aucun décaissement n'est enregistré au titre de l'appui budgétaire, malgré une prévision de 2,72 milliards de gourdes, tandis que les aides-projets atteignent seulement 8,65 milliards de gourdes sur les 61,73 milliards de gourdes prévues, soit un taux d'exécution de 14,02



%. Cette situation constitue l'un des principaux écarts observés dans l'exécution des voies et moyens au 31 mars 2026.

50. La faible mobilisation des dons est d'autant plus préoccupante qu'elle s'accompagne d'une dégradation par rapport à l'exercice précédent. Les dons mobilisés au 31 mars 2026 enregistrent une diminution de 9,76 milliards de gourdes par rapport à la même période de l'exercice 2024-2025. La Cour relève ainsi une contraction importante de cette source de financement, dans un contexte où les dépenses de programmes et projets affichent également un faible niveau d'exécution.
51. D'un autre côté, la Cour constate une forte concentration du financement sur les bons du Trésor. Sur 12,68 milliards de gourdes de financements mobilisés au 31 mars 2026, 12,67 milliards correspondent aux opérations nettes sur les bons du Trésor. Ces dernières affichent un taux d'exécution de 43,35 % et progressent de 199,46 % en glissement annuel. L'exécution du financement repose donc presque exclusivement sur cet instrument de financement intérieur, dont le recours net a quasiment triplé par rapport à la même période de l'exercice précédent.
52. Dans l'ensemble, la Cour relève un décalage marqué entre la structure prévisionnelle des voies et moyens et leur mobilisation effective. Alors que le budget prévoit une diversification des sources entre ressources domestiques, dons et différents instruments de financement, l'exécution observée à mi-exercice demeure essentiellement portée par les ressources domestiques et les bons du Trésor. La faible mobilisation des dons et des autres instruments de financement réduit ainsi la diversification effective des sources de financement du budget.



4.3. Par rapport aux dépenses

53. La CSCCA constate une sous-exécution importante des dépenses budgétaires au terme du premier semestre de l'exercice. Au 31 mars 2026, les dépenses exécutées s'établissent à 120,93 milliards de gourdes sur des prévisions de 345,51 milliards, soit un taux d'exécution de seulement 35,00 %. À mi-exercice, près des deux tiers des crédits prévus au budget demeurent ainsi non exécutés.
54. Cette sous-exécution globale masque toutefois une accélération significative du rythme des dépenses par rapport à l'exercice précédent. Les dépenses progressent de 19,20 % en glissement annuel, contre une augmentation de seulement 9,30 % des ressources mobilisées. La Cour relève ainsi que les dépenses augmentent à un rythme plus de deux fois supérieur à celui des ressources, évolution qui appelle une vigilance accrue quant à la préservation de l'équilibre budgétaire au cours de la seconde moitié de l'exercice.
55. La Cour constate un déséquilibre marqué dans la structure d'exécution des dépenses au profit des dépenses courantes. Celles-ci représentent 72,95 % des dépenses totales exécutées, contre seulement 27,05 % pour les dépenses de capital. Leur taux d'exécution atteint 41,31 %, contre 24,79 % pour les dépenses de capital, soit un écart de 16,52 points de pourcentage. L'exécution budgétaire présente ainsi un rythme sensiblement plus avancé pour les dépenses courantes que pour les dépenses de capital.
56. Au sein des dépenses courantes, la CSCCA relève le poids prépondérant des dépenses de personnel, qui s'élèvent à 52,67 milliards de gourdes et absorbent 59,70 % des dépenses courantes exécutées. Avec un taux d'exécution de 46,99 %, elles constituent également l'une des composantes les plus avancées dans l'exécution de leurs crédits. Leur progression de 18,23 % en glissement annuel



confirme le poids croissant de cette catégorie dans l'exécution des dépenses courantes.

57. La Cour attire également l'attention sur la forte progression des dépenses de biens et services. Celles-ci atteignent 28,40 milliards de gourdes et augmentent de 30,57 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Cette progression est nettement supérieure à celle des dépenses totales (19,20 %) et à celle des dépenses de personnel (18,23 %). Elle constitue ainsi l'une des principales dynamiques d'accroissement des dépenses courantes au cours du premier semestre.
58. À l'inverse, les dépenses de transferts et subventions présentent un niveau d'exécution de 25,44 % et enregistrent une diminution de 13,55 % en glissement annuel. La Cour relève ainsi une évolution fortement différenciée des composantes des dépenses courantes, caractérisée par une progression soutenue des dépenses de personnel et de biens et services, parallèlement à une contraction des transferts et subventions.
59. Les dépenses au titre des intérêts de la dette présentent un niveau d'exécution particulièrement faible. Sur des prévisions de 7,50 milliards de gourdes, seulement un montant de 0,70 milliard de gourdes a été exécuté, soit 9,40 %. Il s'agit du taux d'exécution le plus faible parmi les principales composantes des dépenses courantes. La Cour relève ainsi un décalage important entre les crédits inscrits à ce titre et les paiements enregistrés au terme du premier semestre.
60. La CSCCA constate une sous-exécution préoccupante des dépenses de capital. Sur des crédits de 131,95 milliards de gourdes, seulement 32,71 milliards ont été exécutés, soit 24,79 % des prévisions. Ce taux demeure inférieur de 16,52 points de pourcentage à celui des dépenses courantes. La faiblesse de l'exécution des dépenses de



capital traduit un retard significatif dans la mise en œuvre des dépenses inscrites à cette catégorie budgétaire.

61. La sous-exécution des dépenses de capital est principalement imputable au faible niveau d'exécution des programmes et projets, qui en constituent pourtant la principale composante. Sur des prévisions de 109,90 milliards de gourdes, seulement 24,45 milliards de gourdes ont été exécutées, soit un taux de 22,25 %. Alors que les programmes et projets concentrent l'essentiel des crédits de capital, plus des trois quarts des montants qui leur sont alloués demeurent ainsi non exécutés au terme du premier semestre.
62. La Cour relève en outre que l'exécution des programmes et projets repose majoritairement sur les ressources domestiques, qui en assurent 64,58 % du financement, contre 35,38 % pour les aides-projets. Cette structure de financement doit être rapprochée du faible niveau de mobilisation des aides-projets constaté au cours de la période.
63. Les dépenses d'immobilisation présentent également une sous-exécution importante, avec seulement 1,27 milliard de gourdes exécutées sur des prévisions de 5,06 milliards de gourdes, soit 25,09 %. À l'inverse, l'amortissement de la dette atteint 6,99 milliards de gourdes sur 16,99 milliards prévues, correspondant à un taux d'exécution de 41,14 %. La Cour relève ainsi que les obligations d'amortissement de la dette affichent un rythme d'exécution sensiblement supérieur à celui des programmes, projets et immobilisations.
64. Dans l'ensemble, la structure de l'exécution des dépenses fait ressortir un niveau d'exécution plus élevé des dépenses courantes que des dépenses de capital, ainsi qu'un poids particulièrement important des dépenses de personnel et de biens et services. À l'inverse, les programmes, projets et immobilisations présentent des taux d'exécution particulièrement faibles. Cette configuration traduit, à mi-



exercice, une exécution budgétaire davantage orientée vers les charges courantes que vers les dépenses de capital prévues au budget.

4.4. Par rapport au solde budgétaire

65. La Cour constate qu'au 31 mars 2026, l'exécution budgétaire dégage un solde budgétaire de base positif de 22,79 milliards de gourdes et un solde budgétaire global positif de 11,41 milliards de gourdes. En effet, les ressources mobilisées s'établissent à 132,33 milliards de gourdes, tandis que les dépenses exécutées atteignent 120,93 milliards de gourdes, faisant ressortir un excédent global de 11,41 milliards de gourdes à la date considérée.
66. La CSCCA considère toutefois que le solde budgétaire positif observé à mi-exercice ne saurait être interprété, à lui seul, comme un indicateur de performance de la gestion budgétaire. Ce solde est enregistré dans un contexte où seulement 38,30 % des ressources prévues et 35,00 % des dépenses prévues ont été exécutés. Il coexiste surtout avec une sous-exécution marquée des dépenses de capital, dont le taux de réalisation n'atteint que 24,79 %. Une partie de l'écart positif entre ressources et dépenses reflète donc également le faible rythme d'exécution de certaines dépenses programmées.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

Les principaux constats formulés dans le présent rapport conduisent la Cour à recommander ce qui suit :

67. **Se conformer pleinement aux exigences de reddition trimestrielle prévues par la LEELF**, en transmettant, conformément à l'article 96, non seulement l'état d'exécution de la loi de finances, mais également



l'ensemble des états constitutifs des Comptes Généraux prévus à l'article 56-b, de manière à garantir l'exhaustivité de l'information financière soumise à la Cour.

68. **Renforcer la mobilisation des ressources domestiques**, en consolidant les performances de recouvrement de la DGI et de l'AGD, en améliorant le rendement des autres ressources domestiques et en assurant un suivi régulier des écarts entre les prévisions et les réalisations, afin de permettre l'adoption, en cours d'exercice, des mesures correctives nécessaires à l'atteinte des objectifs de recettes.
69. **Accélérer et mieux sécuriser la mobilisation des dons et des financements prévus au budget**, notamment par un renforcement de la coordination et du suivi avec les partenaires techniques et financiers, l'identification des contraintes faisant obstacle au décaissement de l'appui budgétaire et des aides-projets, ainsi que par un meilleur suivi des différentes sources de financement.
70. **Renforcer le pilotage et la maîtrise de l'exécution des dépenses courantes**, particulièrement des dépenses de personnel et de biens et services, en veillant à ce que leur progression demeure compatible avec le rythme effectif de mobilisation des ressources et ne compromette ni l'équilibre budgétaire ni les marges nécessaires au financement des dépenses de capital.
71. **Accélérer l'exécution des dépenses de capital et améliorer la performance de l'investissement public**, particulièrement au niveau des programmes, projets et immobilisations, en identifiant et en levant les contraintes administratives, techniques, financières et institutionnelles qui retardent leur mise en œuvre, et en renforçant le suivi de l'exécution physique et financière des investissements afin d'assurer une meilleure utilisation des crédits qui leur sont alloués.



Omni-Health

ANNEXES

1. Tableau d'Exécution des Recettes Encaissées et des Dépenses Autorisées (TEREDA).
2. Rapport d'Exécution du Budget 2025-2026 au 31 mars 2026.
3. Décret établissant le Budget de l'exercice fiscal 2025-2026.
4. Loi sur l'Élaboration et l'Exécution des Lois de Finances (LEELF).



- Visitez le site internet de la CSCCA pour accéder à nos différents rapports : www.csc.ca.gouv.ht.
- Nous sommes également disponibles sur les différents réseaux sociaux [X](#) et [Facebook](#).